



21 mars 2011

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : Missions familles non autorisées et lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente

1. La présente circulaire est publiée, conformément à l'instruction administrative ST/AI/2010/9 sur le congé de détente et à la suite de consultations avec le Département de l'appui aux missions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres entités du Secrétariat, pour informer les fonctionnaires du Secrétariat que les missions familles non autorisées et les lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente sont les suivants :

Missions familles non autorisées

BANUGBIS (Guinée-Bissau)
BINUB (Burundi)
BINUCA (République centrafricaine)
BINUCSIL (Sierra Leone)
FINUL (Liban)
MANUA (Afghanistan)
MANUI (Iraq)
MINUL (Libéria)
MINUNEP (Népal)
MINURCAT (Tchad)
MINURSO (Sahara occidental)
MINUS et MINUAD (Soudan)
MINUSTAH (Haïti)

* Date d'expiration : 30 juin 2011.



MINUK (Kosovo)

MINUT (Timor-Leste)

MONUSCO (République démocratique du Congo)

ONUCI (Côte d'Ivoire)

UNRCCA (Turkménistan)

UNSCO (Gaza et Ramallah)

Lieux d'affectation désignés

Éthiopie (Awasa, région de l'Oromia; Gode, Kebredahar et Jijiga, région somalie)

Fédération de Russie (Nazran et Vladikavkaz)

Guinée (Conakry, Kissidougou et Nzérékoré)

Indonésie (Banda Aceh et toute la province d'Aceh)

Kirghizistan (Osh)

Niger (Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder)

Ouganda (Adjumani, Arua, Entebbe, Gulu, Hoima, Kitgum, Lira, Mbarara, Moroto, Moyo, Pader et Soroti)

Pakistan (tout le pays)

Papouasie-Nouvelle-Guinée (tout le pays)

Philippines (Cotabato)

Somalie (tout le pays)

Sri Lanka (Amparai, Batticaloa, Jaffna, Kilinochchi, île de Mannar, Mullaittivu, Trincomalee et Vavuniya)

Tchad (Koukou Angarana)

Yémen (Harad et Sanaa)

2. La liste figurant au paragraphe 1 pourra être modifiée si les conditions dans lesquelles se déroule une mission changent notablement dans l'année.